

REGLEMENT GENERAL DE PARTICIPATION

Article 1: DATE ET DUREE DE LA MANIFESTATION

La deuxième édition du Salon numérique pour les études en France du Gabon se déroulera du 24 au 25 septembre 2021, de 8h00 à 17h00 GMT.

Campus France Gabon se réserve à tout moment le droit de modifier la date d'ouverture et/ou de décider sa prolongation.

Article 2: EXPOSANTS / PARTICIPANTS

Sont considérés comme exposants ou participants, dès lors qu'ils remplissent les conditions du présent règlement :

- les établissements d'enseignement supérieur,
- les COMUES,
- les organismes, fédérations et associations d'établissements d'enseignement supérieur,
- les directions de l'enseignement des Chambres de Commerce,
- l'agence Nationale des Bourses du Gabon,
- la Fédération des étudiants gabonais de France et France Alumni Gabon,
- certaines entreprises prestataires de services présentant des contenus, services et savoir-faire éducatifs.

Les établissements qui souhaitent participer aux manifestations programmées doivent faire parvenir à Campus France Gabon le présent règlement général de participation avant le 10 septembre. Les délais impartis sont de rigueur et doivent être impérativement respectés. La réception par Campus France Gabon du règlement de participation, dûment complété, signé et portant le cachet de l'établissement constitue la condition suspensive du droit, pour l'établissement, de participer à la manifestation.

Campus France se réserve le droit d'accepter ou de refuser un établissement sur les manifestations de promotion qu'elle organise.

Article 3 : OCCUPATION DU STAND VIRTUEL

En aucun cas les emplacements virtuels attribués ne peuvent être cédés ou mis à la disposition d'un tiers, en tout ou partie, par l'exposant. Ce dernier ne peut y mener aucune action publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux qui lui sont propres.

Article 4 : PRESTATIONS INCLUSES DANS UN EMPLACEMENT VIRTUEL

- Occupation d'un stand virtuel ;
- Campagne de publicité à l'échelle nationale et locale ;
- Mise à disposition auprès des publics gabonais des informations concernant les établissements ;

- Coordonnées de l'établissement/exposant ;
- Personnalisation du stand ;
- Messagerie instantanée avec les visiteurs ;
- 1 vidéo de présentation ;
- Catalogue produits (brochure...) ;
- Possibilité de live de démonstration ;
- Lien vers votre site internet et vos réseaux sociaux.

Article 5 : DOCUMENTS ET PRODUITS PRESENTES PAR LES PARTICIPANTS

Les participants sont tenus responsables de l'envoi de leur documentation et/ou produits, ainsi que de l'aménagement de leur stand.

Article 6 : REDEVANCE

A la faveur d'une synergie entre les attentes des futurs candidats et d'une meilleure représentativité du système éducatif français sur la plateforme, aucun paiement ne sera demandé en contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 4 ci-dessus, en ce qui concerne cette édition 2021.

Article 7 : ANNULATION

- 1) Campus France Gabon se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible.
- 2) L'exposant qui, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand virtuel le jour de l'ouverture de la manifestation, est considéré comme ayant renoncé à son droit à exposer et verra, de facto, son stand virtuel supprimé, sauf information préalable transmise pour une participation sur l'un des deux jours.

Article 8 : DISPOSITIONS DIVERSES /OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

- 1) Les exposants doivent respecter le cahier des charges.
- 2) L'installation des stands se fera à partir du 13 septembre 2021. Les aménagements virtuels doivent être achevés le 22 septembre avant 20h00 GMT. Les vidéos seront validées par l'organisateur avant la diffusion sur la plateforme.
- 3) L'exposant doit être présent sur son stand virtuel pendant la période d'ouverture du salon et doit se conformer, tout au long de la manifestation, aux règles de courtoisies et de politesse en vigueur envers les visiteurs.

Article 9 : DROIT A L'IMAGE

Campus France Gabon se réserve le droit d'utiliser, communiquer, céder ou exploiter tous les supports diffusés sur la plateforme, dans le cadre de sa communication en rapport avec le Salon.

Article 10 : RÉCLAMATIONS

Les réclamations des exposants devront être formulées par mail à campusfrance@institutfrancais-gabon.com, et ce, une semaine au plus tard avant le début de la manifestation. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération.

Article 11 : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Je soussigné(e) (nom, prénom responsable du dossier)
Établissement :
Adresse :
Site Web :
Tél :
Mail :

Représentants (prénom, nom, fonction, mail) :

.....
.....
.....
.....
.....,

déclare avoir lu le règlement de participation et confirmer ma participation à la deuxième édition du salon numérique pour les études en France du Gabon.

Bon pour engagement de participation

Date, cachet de l'établissement et signature